

N'oubliez pas:

Chaque résolution ne doit pas dépasser 150 mots, en total

Chaque résolution doit couvrir un seul sujet

Les résolutions doivent porter sur des sujets nationaux

Les résolutions doivent diriger l'ASRC, pas le gouvernement ou d'autres organismes

Les résolutions doivent parvenir au bureau national de l'ASRC avant midi (HNE) **le 29 juillet 2022**. Les résolutions doivent porter sur l'une des catégories suivantes:

Constitution, Règlements, Politique, Action ou Divers.

VEUILLEZ REMPLIR CE QUI SUIT:

Nom de l'organisation qui soumet la présente résolution:

\_\_\_\_\_

Catégorie de résolution: \_\_\_\_\_

ÉNONCEZ LA RÉOLUTION:

Signatures (requis)

\_\_\_\_\_  
Officier président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire